

## Formulaire de déclaration phono/audiovisuel

A renvoyer SVP jusqu'au 31 juillet

Numéro de membre de Swissperform

Votre numéro de TVA (si vous êtes soumis à la TVA)

## Formulaire de déclaration phono/audiovisuel

Pour la déclaration de vos prestations diffusées à la radio (phono) et/ou à la télévision (audiovisuel)

Dans le domaine phonographique, les prestations diffusées ne proviennent pas de phonogrammes disponibles sur le marché. Dans le domaine audiovisuel, les prestations se rapportent à toutes les autres utilisations à l'exception des téléfilms et des films cinématographiques ainsi que des prestations figurant exclusivement sur une piste audio.

Les diffusions dans les domaines phonographique et audiovisuel peuvent être déclarées ultérieurement jusqu'à l'expiration de la cinquième année suivante l'utilisation. Veuillez utiliser les formulaires adéquats pour chaque déclaration. Vous trouverez ceux-ci en annexe. Veuillez prendre note et confirmer les indications ci-dessous.

Commission de répartition de la SIG

### Le/la signataire confirme par la présente que

1. les prestations déclarées ont bien été diffusées durant l'année indiquée,
2. les prestations ont bien été réalisées par l'ayant droit,
3. les justificatifs remis ont bien été fournis par la personne ou la société qui les a établis.

### Le/la signataire a pris connaissance et déclare être d'accord avec ce qui suit

1. seules sont prises en considération les déclarations étant accompagnées de justificatifs complets et corrects,
2. la SIG est habilitée à solliciter des attestations et des documents auprès des sociétés ou des organismes de diffusion qui ont établi ces justificatifs,
3. la SIG ou Swissperform peut solliciter des renseignements auprès de sociétés de gestion étrangères pour vérifier d'éventuelles déclarations faites à double,
4. le formulaire de déclaration doit être renvoyé avec les justificatifs exigés au plus tard jusqu'au 31 juillet de l'année suivante (p.ex. jusqu'au 31.07.16 pour les déclarations concernant l'année 2015),
5. passé ce délai, les déclarations ne seront plus acceptées ou seront traitées ultérieurement.

Lieu, Date

Signature de l'ayant droit ou d'un représentant

### Adresse / modification

Nom .....

Prénom .....

Rue .....

NPA, Lieu .....

Téléphone .....

e-mail .....

Numéro de compte en banque/CCP .....

# Formulaire de déclaration audiovisuel (utilisations TV) Musique de film, prestations de narration et synchronisation



Numéro de membre Swissperform

Vous trouverez des explications ainsi qu'un modèle en exemple au verso.

Numéro de justificatif  
(ce numéro doit figurer sur tous les justificatifs relatifs à la participation ainsi qu'aux heures et à la durée de diffusion)

Durée de diffusion  Programme/émetteur

Date de diffusion  Film / Documentaire

Heure de diffusion  Catégorie\*  A  B  C  D

Rediffusions (Date/heure)  Fonction  Musicien  Narrateur  Voix synchronisation

Formation/groupe

Numéro de justificatif  
(ce numéro doit figurer sur tous les justificatifs relatifs à la participation ainsi qu'aux heures et à la durée de diffusion)

Durée de diffusion  Programme/émetteur

Date de diffusion  Film / Documentaire

Heure de diffusion  Catégorie\*  A  B  C  D

Rediffusions (Date/heure)  Fonction  Musicien  Narrateur  Voix synchronisation

Formation/groupe

Numéro de justificatif  
(ce numéro doit figurer sur tous les justificatifs relatifs à la participation ainsi qu'aux heures et à la durée de diffusion)

Durée de diffusion  Programme/émetteur

Date de diffusion  Film / Documentaire

Heure de diffusion  Catégorie\*  A  B  C  D

Rediffusions (Date/heure)  Fonction  Musicien  Narrateur  Voix synchronisation

Formation/groupe

Numéro de justificatif  
(ce numéro doit figurer sur tous les justificatifs relatifs à la participation ainsi qu'aux heures et à la durée de diffusion)

Durée de diffusion  Programme/émetteur

Date de diffusion  Film / Documentaire

Heure de diffusion  Catégorie\*  A  B  C  D

Rediffusions (Date/heure)  Fonction  Musicien  Narrateur  Voix synchronisation

Formation/groupe

- \*Catégories:
- A Musique et danse; solistes et petites formations jusqu'à 10 membres
  - B Musique et danse; orchestres de chambre et troupes de danse, big bands et formations musicales incluant musique pour instruments à vent et chœurs entre 10 et 50 membres
  - C Grandes formations, concerts choraux avec orchestres, ballets et opéras à partir de 51 membres
  - D Prestations de narration (p.ex. synchronisation, sonorisation de films documentaires)

## Explications servant à remplir le formulaire de déclaration audiovisuel: Musique de film, prestations de narration et synchronisation

### Généralités

Le présent formulaire sert à déclarer les prestations de narration (voix off) dans des films documentaires, des synchronisations (synchronisation labiale) et la musique sur la bande-son d'oeuvres audiovisuelles (musique inédite produite exclusivement pour l'oeuvre audiovisuelle et non l'utilisation de musique préexistante sur support phonographique). La durée de diffusion d'une prestation à la télévision sert de référence.

D'autres formulaires de déclaration existent en ce qui concerne l'utilisation d'autres prestations artistiques comme par ex. les retransmissions de concerts, pièces de théâtre, comédies, productions de danse etc., ainsi que les prestations de narration et la musique dans la publicité.

Veuillez remplir une nouvelle case (encadré) pour chaque prestation (les rediffusions d'une prestation sur la même chaîne peuvent être déclarées dans la même case cf. «Rediffusions»).

**Numéro de justificatif:** les déclarations doivent être numérotées et accompagnées de justificatifs. Sont considérés comme justificatifs p.ex. des attestations d'organismes de diffusion, de programmes ou des justificatifs similaires contenant des indications explicites sur la durée de la prestation et la participation de l'interprète. Ce numéro doit figurer sur chaque justificatif se rapportant à une même prestation (s'il y a plusieurs justificatifs indiquer par ex. 1a, 1b ou 1 de manière générale).

**Durée de diffusion:** lorsqu'une prestation peut être désignée de sujet individuel, la durée de ce sujet unique doit être indiquée (p.ex. lors de la retransmission d'un concert dans le cadre d'un festival, la durée pendant laquelle un groupe/ensemble/musicien a été effectivement diffusé est déterminante). La durée de l'intégralité du sujet est indiquée lorsqu'il s'agit de sujets indissociables (p.ex. participation dans une représentation théâtrale, etc.).

**Date de diffusion:** date à laquelle la prestation a été diffusée.

**Heure de diffusion:** heure à laquelle le sujet a été diffusé (p.ex. début de la retransmission du concert) ou le début de l'émission pendant laquelle a été diffusée une prestation (p.ex. prestation musicale dans une représentation théâtrale).

**Rediffusions:** dans la mesure où la même prestation a été diffusée à plusieurs reprises, ces rediffusions peuvent être reportées sur la même déclaration. Il n'est donc pas nécessaire de les déclarer séparément. Ces rediffusions doivent être accompagnées de justificatifs.

**Programme/émetteur:** mention de l'endroit où la prestation correspondante a été diffusée (p.ex. RTS1 ou RTS2).

**Nom de l'émission:** désignation de l'émission (p.ex. «Garage», «La Tête Ailleurs», «Sang D'encre», etc.)

**Description du sujet:** lorsqu'une prestation a été réalisée pour un sujet en particulier dans le cadre d'une émission (p.ex. une lecture brève dans le cadre d'une chronique littéraire ou un extrait de concert diffusé dans «La Tête Ailleurs» ou «Garage»), le sujet doit être décrit avec précision.

**Catégorie:** les prestations déclarées sont réparties en catégories spéciales. Veuillez classer chaque prestation que vous déclarez selon la catégorie correspondante. Les différentes catégories sont répertoriées au bas du formulaire de déclaration.

**Fonction:** décrit la fonction qu'a/ont eu le ou les personnes lors de la prestation et qui fait/font la déclaration (p.ex. comme acteur, musicien ou comme voix off dans un documentaire).

**Formation/groupe:** de nombreux membres doivent faire une déclaration pour les prestations diffusées aussi bien en tant qu'interprète individuel qu'en tant que membre d'une ou de plusieurs formations. Indiquer si une prestation a été réalisée par une formation, et le cas échéant par quelle formation la prestation concernée a été réalisée, est important, afin d'éviter les déclarations faites à double.

### Modèle:

<b>1 a-c</b>	Numéro de justificatif (ce numéro doit figurer sur tous les justificatifs relatifs à la participation ainsi qu'aux heures et à la durée de diffusion)		
Durée de diffusion	<input type="text" value="52 min."/>	Programme/émetteur	<input type="text" value="RTS2"/>
Date de diffusion	<input type="text" value="06.09.2015"/>	Film / Documentation	<input type="text" value="Le loup gris"/>
Heure de diffusion	<input type="text" value="23.00 h"/>	Catégorie*	<input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D
Rediffusions (Date/heure)	<input type="text" value="22.10.2015, 00.45h"/> <input type="text" value="02.01.2016, 09.30h, RTS2"/>	Fonction	<input type="checkbox"/> Musicien <input checked="" type="checkbox"/> Narrateur <input type="checkbox"/> Voix synchronisation
		Formation/groupe	<input type="text" value="-"/>

**Veuillez renvoyer le formulaire au plus tard jusqu'au 31 juillet de l'année suivante à:**

SIG-Verteilausschuss, Kasernenstrasse 15, CH-8004 Zürich, Tel +41 43 322 10 66, [verteilung@interpreten.ch](mailto:verteilung@interpreten.ch)

Vous pouvez télécharger d'autres formulaires de déclaration depuis: [www.interpreten.ch/fr/repartition/telechargements](http://www.interpreten.ch/fr/repartition/telechargements)